

Mieux que tout : développer le marché pour le bois d'œuvre équitable

Duncan Macqueen

A la différence du café et du coton, le bois d'œuvre n'est pas encore un produit de base équitable, mais le moment est venu. Les droits sur les ressources forestières sont de plus en plus cédés à de petites entreprises forestières communautaires (EFC), car l'exploitation industrielle à grande échelle est maintenant, en grande partie, discréditée dans le contexte du développement durable. L'orientation équitable sur une fixation juste des prix pour les producteurs plus pauvres, est exactement ce dont les EFC ont besoin pour les encourager à investir dans l'aménagement durable des forêts – et assurer du même coup des avantages environnementaux et une réduction de la pauvreté.

Grâce au bois d'œuvre équitable, les EFC pourraient renforcer leur capacité entrepreneuriale en utilisant des modèles commerciaux démocratiques intégrant une responsabilité sociale et environnementale. La Fair Trade Labelling Organizations International et le Forest Stewardship Council sont en train d'explorer les ressources budgétaires par le biais d'une nouvelle association, mais davantage est requis. Les consommateurs doivent être informés que payer plus cher est essentiel pour créer des mesures encourageant les EFC à investir dans l'aménagement durable des forêts et la réduction de la pauvreté. Du temps et des fonds sont nécessaires, à tous les niveaux, pour éduquer les consommateurs et intégrer le bois d'œuvre dans les politiques forestières des pays producteurs, la séparation des marchés et les politiques d'approvisionnement.

L'utilisation et l'utilisation abusive des forêts

Les forêts jouent un rôle vital et important dans le développement durable. Outre leur importance pour les pauvres, tributaires de la forêt, leur utilisation est aussi essentielle aux objectifs mondiaux de conservation du climat et de la biodiversité.

A présent, l'exploitation industrielle est généralement discréditée dans le contexte du développement durable, à quelques nettes exceptions près, souvent certifiées par le Forest Stewardship Council (FSC) (voir encadré). Par elle, les pauvres, tributaires de

Vers l'équité dans la forêt : le FSC et la FLO

Le Forest Stewardship Council (FSC) a été fondé en 1993, comme organisme d'adhérents à but non lucratif. Actuellement, avec près de 700 adhérents répartis en chambres économique, sociale et environnementale, il supervise un programme mondial indépendant d'étiquetage de produits forestiers provenant d'un aménagement forestier durable.

Fairtrade Labelling Organizations International (FLO) est une association établie en 1997 comportant 20 initiatives d'étiquetage nationales ((15 en Europe, et une dans chacun de ces pays : les Etats-Unis, le Canada, le Japon, l'Australie et la Nouvelle Zélande). Elles font mieux connaître et commercialisent l'étiquette du commerce équitable, fondée sur des normes spécifiques aux produits – mais pas le bois d'œuvre. La FLO est le complément de l'International Fair Trade Association (IFAT), qui supervise une étiquette pour les organismes de commerce équitable, mais pas les produits.

MESSAGES CLÉ :

- À présent, bon nombre d'entreprises forestières communautaires à petite échelle réduisent la pauvreté et maintiennent les forêts.
- Leur succès est généralement dû à l'investissement pour assurer les droits aux ressources et créer une ressource forestière négociable, établir des structures commerciales responsables, renforcer l'accès au marché et les liens aux prestataires de services, et orienter le pouvoir d'achat des consommateurs vers les produits des EFC.
- La certification du Forest Stewardship Council ne fait pas la distinction entre les produits des EFC et les autres possibles, ni ne garantit un prix équitable aux producteurs des EFC. Une nouvelle association avec le mouvement pour un commerce équitable pourrait toutefois inverser la situation – et le bois d'œuvre équitable pourrait avoir de l'influence pour assurer des droits plus stables sur les ressources forestières communautaires.

la forêt et déshérités, ne peuvent guère espérer d'autre que des tâches inférieures, une générosité capricieuse de la part des investisseurs, et des « miettes » de revenus fiscaux mal perçus et répartis. De nombreux pays recherchent à présent un autre modèle possible. Dans les pays en développement, les aires forestières dirigées ou gérées par les collectivités ont doublé durant les 15 dernières années. On espère que les entrepreneurs communautaires, à qui incombe une responsabilité sociale et environnementale, seront davantage encouragés à gérer les forêts de façon durable et réaliser une réduction de la pauvreté.

Vers l'équité dans la forêt : le FSC et la FLO

Le Forest Stewardship Council (FSC) a été fondé en 1993, comme organisme d'adhérents à but non lucratif. Actuellement, avec près de 700 adhérents répartis en chambres économique, sociale et environnementale, il supervise un programme mondial indépendant d'étiquetage de produits forestiers provenant d'un aménagement forestier durable.

Fairtrade Labelling Organizations International (FLO) est une association établie en 1997 comportant 20 initiatives d'étiquetage nationales ((15 en Europe, et une dans chacun de ces pays : les Etats-Unis, le Canada, le Japon, l'Australie et la Nouvelle Zélande). Elles font mieux connaître et commercialisent l'étiquette du commerce équitable, fondée sur des normes spécifiques aux produits – mais pas le bois d'œuvre. La FLO est le complément de l'International Fair Trade Association (IFAT), qui supervise une étiquette pour les organismes de commerce équitable, mais pas les produits.

Il existe déjà de bons exemples d'entreprises forestières communautaires (EFC) qui confient la direction et les bénéfices directement aux pauvres, tout en aménageant les forêts de façon durable. Certaines ont obtenu une certification du FSC. Bon nombre d'entre elles sont dans des pays d'Amérique centrale et du sud, comme la Bolivie et le Brésil, tandis que les perspectives augmentent en Afrique et en Asie.

Pour établir une EFC efficace, un investissement considérable est requis. Des enjeux importants doivent souvent être surmontés : l'attribution inéquitable ou non protégée des ressources forestières ; des producteurs communautaires désorganisés ; des insuffisances administratives, techniques et financières qui entravent l'accès au marché ; et le manque de volonté des consommateurs à payer pour une production fiable sur le plan social et environnemental.

Réaliser le double objectif

Pour que les EFC contribuent à la réduction de la pauvreté et à l'aménagement durable des forêts, ces deux objectifs doivent figurer dans la façon dont les droits aux ressources forestières sont attribués et protégés. L'accès préférentiel et protégé aux forêts doit être donné aux EFC. En 1994, le Guatemala a été le premier à procéder de cette façon dans la province de Petén, lorsqu'il a ouvert la voie à 13 collectivités et 2 concessions industrielles pour qu'elles gèrent 560.000 hectares de forêt, à condition d'être certifiées par le FSC.

Les EFC ne réalisent pas toutes ce double objectif, même s'il est fort plus probable que ces entreprises prospèrent si les préoccupations sociales et environnementales font partie intégrale de la façon dont elles sont établies. La démarche à suivre est d'aider les collectivités à créer des EFC durables dirigées de façon démocratique, avec des mécanismes de participation aux bénéfices bien définis. FORCERT, par exemple, est une société d'adhérents à but non lucratif, certifiée par l'International Fair Trade Association (IFAT), qui fournit la certification du groupe FSC et des services de soutien au marketing, à 29 producteurs membres indépendants et sept unités centrales indépendantes de commercialisation en Papoua-Nouvelle-Guinée.

Il est essentiel d'établir un lien entre les collectivités forestières isolées et les marchés, les prestataires de services et les décideurs forestiers, pour que les EFC soient viables à long terme. Le bon sens commercial en matière de conception et de commercialisation ne se dévoile que par le risque, l'expérience et les contacts. Des programmes d'interdépendance avec des intermédiaires spécialisés sont indispensables. Le Kenyan Good Woods Project, par exemple, établit un lien entre les planteurs de bois d'œuvre, les producteurs d'objets d'artisanat, et les marchés, les prestataires de services (comme la certification des forêts) et les décideurs gouvernementaux.

Tout ceci ne peut être maintenu que si les consommateurs achètent de préférence les produits des EFC, à un prix qui leur permet d'investir dans l'aménagement durable des forêts et de partager les bénéfices dans toute la collectivité. L'étiquetage et la promotion des produits des EFC, ainsi que la gratification des producteurs pour leurs activités et avantages sociaux et environnementaux, sont donc une priorité - priorité que le FSC et la Fairtrade Labelling Organizations International (FLO) envisagent maintenant.

Le FSC a eu un grand succès en certifiant l'aménagement durable des forêts, mais surtout avec les grandes industries de producteurs qui peuvent prendre en charge les frais de certification. Le mouvement pour un commerce équitable a réussi à aider les entreprises agricoles communautaires, mais pas celles dans la foresterie. A compter de novembre 2007, le FSC et la FLO se sont engagés à explorer mutuellement un système pour le bois d'œuvre équitable, qui aborde les enjeux.

Encourager la sensibilisation des consommateurs

Une étude récente de l'IIED sur les acheteurs de bois d'œuvre dans 21 pays, a évalué la demande pour un processus permettant de distinguer les produits forestiers des autres produits dans le marché. Les participants étaient uniformément répartis entre les entreprises à marché spécialisé, les négociants en bois d'œuvre et les moyens et grands détaillants. Près de la moitié achetaient les produits des EFC, bien que souvent en toutes petites quantités. Plus des deux-tiers approuvaient, en principe, un processus permettant de distinguer les produits provenant des EFC. La majorité souhaitait que tout nouveau mécanisme soit limité aux étiquettes existantes, comme FSC ou Fairtrade. Ils distinguaient un avantage concurrentiel éventuel pour eux-mêmes, de nouvelles options pour les consommateurs éthiques et, avant tout, de plus grandes opportunités pour les producteurs communautaires.

Une question importante demeure, néanmoins : la sensibilisation des consommateurs. Le marché spécialisé pour le bois d'œuvre sera petit au début et peut ne pas être en mesure tout de suite d'influencer des transformations plus larges – comme celles des politiques sur les droits à l'attribution et aux ressources des forêts dans les pays en développement.

Dans l'étude de l'IIED, tous les participants ont remarqué une certaine sensibilisation des consommateurs à l'aménagement durable des forêts, mais dans l'ensemble, ils l'estimaient trop minime pour en venir à accepter de payer plus. La sensibilisation des consommateurs aux implications sur la pauvreté de divers types de production forestière était même encore plus faible. L'information du public sur ces implications a été maigre, en partie par la forte prépondérance accordée par le FSC à l'aménagement durable des forêts (plutôt qu'à la réduction de la pauvreté) et à une stratégie pour créer un plan interentreprises en faveur de la certification FSC, plutôt que de préconiser une plus grande éducation des consommateurs.

Par contraste, le mouvement pour un commerce équitable a, dès le début, lancé une campagne publicitaire bien en vue, établissant un lien entre le commerce équitable et la réduction de la pauvreté, et regroupant en une seule, chaque étiquette nationale. Depuis 2000, les taux annuels de croissance du commerce équitable, tenant compte de tous les produits de base, ont atteint 20 pour cent, et la reconnaissance de la marque pour un commerce équitable est répandue. Cette éducation des consommateurs est exactement ce qu'il faut, si les principales industries veulent parvenir à utiliser un nouveau mécanisme créé par la FLO et le FSC pour encourager davantage de EFC à investir dans l'aménagement durable des forêts et dans la réduction de la pauvreté.

Implications de la politique

Il est approprié de concevoir le soutien aux EFC comme un moyen de réduire la pauvreté, tout en préconisant l'aménagement durable des forêts. La question est de savoir quel soutien relatif est justifié. Souvent, l'accent est placé sur l'aide aux producteurs : Établir des services d'informations sur les marchés ; faciliter l'apport de services en matière de finances, foresterie durable et développement commercial ; ou œuvrer pour un meilleur environnement commercial pour les EFC. Certes, la nécessité de tels investissements est considérable, en particulier au niveau fondamental de la protection des droits aux ressources forestières et de l'organisation des producteurs. Cependant, ils ne seront justifiés que s'ils sont compensés par des investissements du côté de la demande, qui ouvrent des voies de marché aux consommateurs, leur permettant de choisir les produits des EFC. Ceci exige une réflexion conjointe. Pour l'instant, davantage de soutien à l'association de la FLO et du FSC, et à l'éducation des consommateurs, pourrait mener à ce que les EFC reçoivent bientôt des prix plus élevés, encourageant ainsi des investissements futurs dans l'aménagement durable des forêts et la réduction de la pauvreté.

Références

- Macqueen, D.J., Dufey, A. and Patel, B. (2006) Exploring Fair Trade Timber: A review of issues in current practice, institutional structures and ways forward. IIED Small and Medium Forestry Enterprise Series No. 19. IIED, Edimbourg, RU.
- Macqueen, D., Dufey, A., Gomes, A.P.C., Nouer, M.R., Suárez, L.A.A., Subendranathan, V., Trujillo, Z.H.G., Vermeulen, S., Voivodic, M.de.A and Wilson, E. (2008)

CONTACT:

Duncan Macqueen
email: duncan.macqueen@iied.org
4 Hanover Street, Edinburgh EH2 2EN, UK
Tel: +44 131 226 7040 Fax: +44 131 624 7050
Website: www.iied.org